

Programme Servir le Développement Filière Ressources Humaines Evolution de la Filière Prévention

CNSST La Poste du 14 décembre 2021

Préambule

- Les enjeux pour La Poste :
 - Poursuivre et renforcer la politique active de La Poste en faveur de la qualité de vie au travail et de la santé sécurité au travail, en développant la prévention primaire, qui est la plus efficace, car elle recherche la suppression des risques.
- Les objectifs du projet :
 - Mobiliser les préveteurs sur toutes les activités de La Poste
 - Organiser leur intervention et celle des managers pour faire progresser la prévention partout
 - Centrer les interventions des préveteurs sur les actions de prévention primaire et la poursuite de la montée en compétences des CODIR, premiers porteurs de la prévention dans leur entité, pour renforcer l'autonomie des établissements sur ces sujets
 - Renforcer les ressources en ergonomie par le recrutement d'ergonomes et le recours à des cabinets externes
 - Développer et organiser, sous la responsabilité des managers, la collaboration entre les préveteurs, les services de santé au travail, les ergonomes et les assistants sociaux
- Le projet est lancé à l'issue de la CDSP du 3 décembre 2021 :
 - Chaque Branche a défini l'organisation de la filière prévention pour atteindre ces objectifs, et la partage en CDSP de Branche en décembre 2021
 - Le projet sera mis en œuvre :
 - au 1^{er} trimestre 2022 pour les services tertiaires de La Poste
 - au 2^{ème} trimestre 2022 pour les activités en bureau de poste et en établissements services courrier colis
- Les réunions prévues pour la CNSST de La Poste dans ce cadre :
 - 14 décembre 2021 : présentation du projet

- I. Nos enjeux
- II. L'état des lieux de la filière Prévention
- III. Les objectifs de La Poste pour la filière prévention
- IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité
- V. La qualité de vie au travail de la filière prévention
- VI. Le déploiement

I. Nos enjeux

- La Poste mène une politique active en faveur de la qualité de vie au travail et de la santé sécurité au travail des postiers, qui est déterminante pour :
 - L'engagement des postiers
 - La réduction de l'absentéisme lié aux accidents de travail, aux maladies ou maladies professionnelles
 - Le maintien dans l'emploi des postiers confrontés à des difficultés de santé et donc la performance de l'entreprise
 - L'accord social du 4 mai 2021 privilégie le développement de la prévention primaire, qui est la plus efficace, car elle recherche la suppression des risques.
 - La loi santé et travail du 2 août 2021 confirme et renforce la prévention primaire comme principe d'action :
 - mieux prendre en compte l'organisation du travail dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels
 - La pluridisciplinarité entre médecins du travail, infirmiers en santé au travail, préventeurs, ergonomes et assistants sociaux doit être organisée et efficiente
- L'engagement des managers, de la filière RH et des préventeurs est déterminant dans ce contexte.

II. L'état des lieux de la filière prévention

1. L'organisation actuelle de la filière prévention

- La filière prévention est intégrée au sein de la filière RH de chaque Branche.
- L'action des préveteurs est pilotée par les DRH / RRH et les Responsables prévention santé sécurité au travail.
- Leur activité est centrée sur les établissements dont les risques d'accident / maladies professionnelles sont les plus présents.
- Les besoins des services tertiaires sont couverts de façon hétérogène.

PPDC / PDC	Rattachement aux DRH opérationnels, Animation fonctionnelle par les RQVSST* en DEX
PFC	Rattachement aux RQVSST* de la BU Colis
PIC	Rattachement aux RRH de la DRIC
Bureaux de poste	Rattachement aux Responsables d'Appui Soutien Bureaux en DAST Animation fonctionnelle par les Responsables Qualité de vie au travail en DAST
Centres Financiers	Rattachement aux Responsables Vie au travail
Transverse	Rattachement au RPSST du Siège

(*) Responsables Qualité de Vie Santé sécurité au travail

- A fin juin 2021, la filière prévention comporte 485 personnes et 466 EUTC

Fin juin 2021	Préveteurs généralistes III.2		Préveteurs experts III.3		Responsables PSST / QVT Groupe A		Total	
	Personnes phys.	EUTC	Personnes phys.	EUTC	Personnes phys.	EUTC	Personnes phys.	EUTC
BSCC	185	179,82	88	85,17	46	45,3	319	310,29
BGPN	41	40,87	58	55,7	20	17,5	119	114,07
Services Financiers	8	6	10	8,5	22	20,9	40	35,4
Transverse	2	2	1	1	4	3,8	7	6,8
Total La Poste	236	228,69	157	150,37	92	87,5	485	466,56

II. L'état des lieux de la filière prévention

2. Les missions des préveteurs

- Conseiller et accompagner les directeurs d'entité dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels
- Conseiller et accompagner les directeurs d'entité dans l'analyse des accidents de travail, des incidents
- Contribuer au développement des compétences des managers sur ces sujets
- Contribuer à la prise en compte des enjeux de prévention dans les projets, les organisations du travail et les aménagements de poste

Les préveteurs contribuent aussi :

- à la formation des postiers en santé sécurité au travail
- à la mise en œuvre et au pilotage du programme de prévention santé sécurité au travail
- aux réunions du CHSCT

II. L'état des lieux de la filière prévention

3. Zoom sur la prévention primaire

- La prise en compte de la prévention dans l'organisation du travail et dans les projets a progressé mais :
 - L'action en établissement reste trop focalisée sur la formation et l'équipement des postiers, ce qui n'est pas suffisant pour réduire les risques
 - L'action en services tertiaires est inégale et doit dorénavant intégrer le télétravail dans le prolongement de ce qui a été fait pendant la crise sanitaire
 - Le conseil et l'accompagnement des directeurs d'établissement dans l'évaluation des risques et l'analyse des causes des accidents doivent être renforcé.
 - La formalisation de l'EVRP et la saisie dans l'application sont trop souvent assurées par le préveneur.
- La formation SST des postiers est majoritairement assurée par les préveneurs.
 - Le temps consacré par les préveneurs à la formation des postiers est trop important au vu des attentes sur la prévention primaire alors que d'autres ressources peuvent être mobilisées.

II. L'état des lieux de la filière prévention

4. Zoom sur la coordination des métiers de la prévention

- La coordination des métiers de la prévention :
 - La Poste dispose de ressources spécialisées importantes : filière prévention, services de santé au travail, assistants sociaux.
 - Les services de santé au travail et les préventeurs réalisent les études de poste ou de chantiers. Des ergonomes internes (ressources de la Direction Technique) ou externes interviennent dans le cadre de projets nationaux.
 - Toutefois l'intervention de ces acteurs n'est pas assez coordonnée.
 - Des solutions restent locales alors qu'elles pourraient être étendues à d'autres postes / activités au bénéfice des établissements et des postiers.

III. Les objectifs de La Poste pour la filière prévention

- Mobiliser les préveneurs sur toutes les activités de La Poste :
 - en établissement
 - en service support sur site ou à distance (télétravail)
- Organiser leur intervention et celle des managers pour faire progresser la prévention dans toutes les entités de La Poste.
- Centrer les interventions des préveneurs sur :
 - Les actions de prévention primaire, qui sont les plus efficaces pour traiter les causes d'altération de la santé
 - La poursuite de la montée en compétences des CODIR, premiers porteurs de la prévention dans leur entité, pour renforcer l'autonomie des établissements sur ces sujets
- Renforcer les ressources en ergonomie par le recrutement d'ergonomes et le recours à des cabinets externes
 - Ces compétences sont importantes pour la mise en place de nouveaux processus de production (développement de l'activité colis)
- Développer et organiser, sous la responsabilité des managers, la collaboration entre les préveneurs, les services de santé au travail, les ergonomes et les assistants sociaux

III. Les objectifs de La Poste pour la filière prévention

1. La mission centrale du préventeur : conseiller et accompagner les directeurs d'entité dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels.

- Il réalise les visites ou tours terrains : identifier les situations à risque ou corriger les écarts entre la pratique et ce qui est demandé aux postiers pour préserver leur santé/ sécurité.
- Il peut animer des groupes de travail dans le cadre de l'EVRP
- L'implication du CODIR est indispensable

Pour une action plus efficace,

- Il contribue à la montée en compétences et à la mobilisation du CODIR sur ce sujet
- Il s'assure du traitement des risques majeurs dans l'EVRP
- Il s'assure de la qualité de l'analyse des situations pour que les causes soient identifiées et traitées (prévention primaire)

NB : La formalisation de l'EVRP et la saisie dans l'application sont assurées par un acteur de l'établissement (RH, RE, ..)

III. Les objectifs de La Poste pour la filière prévention

2. Le préveniteur conseille et accompagne les directeurs d'entité dans l'analyse des accidents de travail, des incidents

- Il anime des groupes de travail d'analyse des causes d'accident de travail ou de presqu'accidents
- Il contribue au traitement des dossiers / enquêtes AT MP

Pour une action plus efficace

- Il accompagne, conseille les directeurs d'établissement et les managers dans le recueil des faits et l'analyse managériale des causes des accidents
- Il contribue à la montée en compétences des CODIR en matière d'analyse des accidents, pour que les causes soient mieux identifiées (prévention primaire)
- Il vérifie la qualité des analyses et la pertinence des actions proposées

III. Les objectifs de La Poste pour la filière prévention

3. Le préveneur contribue à la prise en compte des enjeux de prévention dans les projets, les organisations du travail et les aménagements de poste

- Il intervient en appui et expertise dans l'analyse d'impact et la définition d'actions de prévention en amont d'un projet, en lien avec le service de santé au travail et l'assistant social
- Il réalise des analyses de poste ou de chantier, effectue des mesures concernant l'environnement de travail, et propose des actions d'adaptation en lien avec le service de santé au travail et/ou les ergonomes
- Il contribue à la mise en place de nouveaux équipements / matériels.

Pour une action plus efficace :

- La coordination de l'activité du préveneur avec celle des services de santé au travail et des ergonomes est organisée
- Les enseignements des analyses ou études de poste réalisées par ces acteurs sont partagés au sein de ces filières, ce qui permet d'étendre le déploiement des solutions trouvées dans d'autres entités.

IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité

1. Adapter le dispositif de formation santé sécurité au travail (1/5)

- Recentrer l'activité des préveteurs sur la prévention primaire
 - Réaliser les formations au plus près des entités et des postes de travail en tenant compte des spécificités des métiers et des sites de La Poste
 - Garantir la qualité et l'efficacité des formations dispensées.
-
- Développer le recours à des prestataires externes pour les formations SST
 - Mobiliser les managers opérationnels dans les actions de formation
 - Les formations combineront e-learning et formation en présentiel.

Adapter le dispositif de formation santé sécurité au travail (2/5)

L'accueil sécurité :

Réaliser l'accueil sécurité dès l'arrivée du postier, en le sensibilisant aux risques et aux mesures de prévention adaptées au site et à son poste de travail.

- Actuellement l'accueil sécurité est réalisé par les préveneurs sur site avec une durée variable selon les activités.
- Un e-learning transverse sur les dispositifs et acteurs de prévention de l'entreprise sera déployé
- Dans les établissements services courrier colis et les bureaux de poste, où les prises de poste sont égrenées, l'accueil sécurité sera réalisé par l'encadrement grâce à une préparation assurée par le préveneur.
- Dans les services tertiaires l'accueil sécurité continuera à être réalisé par un préveneur : les nouveaux arrivants peuvent être regroupés plus facilement et les postes de travail sont plus homogènes.

La formation Guides Files et Serres Files :

Adapter le nombre de Guides Files et Serres Files à l'organisation du travail et au site ; s'assurer qu'ils maîtrisent l'organisation de l'évacuation qui est spécifique au site.

- Actuellement, la formation Guides Files et Serres Files est assurée par les préveneurs sur site. La session dure 2h.
- Un e-learning transverse sur les causes et conséquences de l'incendie, les moyens d'extinction, le rôle des guides file et serres file sera déployé.
- Dans les établissements services courrier colis et les bureaux de poste, les Guides File / Serres File suivront une formation pratique sur leur site de travail, réalisée par l'encadrement, grâce à une préparation assurée par le préveneur.
- En services tertiaires, la formation des guides files serres files sera assurée par les préveneurs : le nombre de personnes concernées est plus important sur les gros sites

Adapter le dispositif de formation santé sécurité au travail (3/5)

La formation pour la prévention du risque routier :

Prendre en compte les spécificités des situations de conduite et les différents types de véhicules

- Actuellement :
 - Une formation d'½ journée, animée par les préveteurs, est prévue pour les postiers utilisant un véhicule dans des conditions de conduite classiques, mais elle n'est pas systématique.
 - Les postiers exerçant une activité de conduite dans des conditions particulières (distribution, collecte et remise, service à la personne) sont formés par des préveteurs ou des prestataires externes sur 1 journée.
Cette formation comporte une prise en main du ou des véhicules utilisés (4 RM, STABY, VAE...) en atelier.
- Tous les postiers qui conduisent un véhicule suivront un e-learning sur le « Risque Routier ».
- Ceux qui utilisent un véhicule dans des conditions de conduite classique recevront une fiche pratique sur les spécificités du véhicule (ex : boîte automatique) avec les clefs du véhicule.
- Des expérimentations sont menées à la BSCC pour définir le dispositif le plus adapté à la prise en main du véhicule :
 - par un prestataire externe
 - par un préveteur
 - par un autre acteur de l'établissement, formé par le préveteur

Adapter le dispositif de formation santé sécurité au travail (4/5)

La formation sur la prévention des risques liés à la manutention manuelle et aux postures de travail contraignantes :

Former les postiers en tenant compte des process de production et des équipements utilisés, et de leurs évolutions.

- o Cette formation continuera à être dispensée par les préveteurs et / ou les services de santé au travail :
 - Dans les établissements courrier colis, poursuite des formations :
 - « *Prise en main de manutention manuelle* » par les préveteurs
 - « *ARMMPP* » par les préveteurs et les médecins ou infirmiers
 - Les postiers travaillant sur écran en service tertiaire suivront un e-learning Bien dans son travail sur écran
 - *Le préveteur et / ou l'infirmier en santé au travail pourra intervenir si nécessaire pour le réglage du poste de travail.*
 - Pour développer la prévention des risques physiques au-delà des établissements SSC, une nouvelle formation sera mise en place début 2022 pour les préveteurs qui interviennent dans les *bureaux de poste et les services exposés au risque manutention en services tertiaires.*
 - Cette formation leur permettra d'identifier et évaluer les risques, proposer des actions de prévention, et former les postiers exposés et leur manager.

Adapter le dispositif de formation santé sécurité au travail (5/5)

La formation équippers d'intervention :

Apporter aux équipiers d'intervention la technicité nécessaire à l'utilisation des équipements de protection incendie en place dans les sites.

Les effectifs formés augmentent selon les recommandations de l'assureur de La Poste : 30% des effectifs tous les ans au lieu de 10% tous les 3 ans, en priorité dans les sites de plus de 5000m²

- Cette formation est actuellement assurée par les préveneurs sur une durée de ½ journée
- Dans certains centres financiers et PFC, elle est assurée par un prestataire externe.
- Un appel d'offre sera lancé fin 2021 pour sélectionner des prestataires externes sur cette formation.

La formation au secourisme :

Le programme de formation est normé par l'INRS et le nombre de secouristes est adapté à l'organisation du site.

Cette formation est assurée par les préveneurs pour 70% de la cible, et par l'UNASS pour 30%.

Elle dure 2 jours pour la formation initiale, et 1 jour pour le recyclage obligatoire tous les 2 ans.

La Poste souhaite :

- Bénéficier de l'expertise et des innovations technologiques des prestataires sur cette formation (outils de formation utilisant la réalité virtuelle)
- Dispenser les préveneurs de la charge logistique inhérente à l'organisation des sessions qui nécessitent un matériel spécifique.
- Un appel d'offre est donc lancé fin 2021 pour sélectionner des prestataires externes sur cette formation.
- Les préveneurs continueront à être formés en tant que sauveteurs secouristes

IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité

2. Organiser la filière prévention en 3 « pôles » d'activité

- La filière prévention dispose d'un socle d'activités et de compétences communs.
 - Les problématiques des métiers en matière de santé & sécurité au travail sont hétérogènes
- Pour renforcer son efficacité, la filière prévention sera organisée en 3 « pôles » qui développent des compétences spécifiques adaptées à l'organisation du travail et à la prévention des risques professionnels des grandes activités de La Poste.

	Les activités de production et services courrier colis	Les activités en bureau de poste	Les activités tertiaires *
Compétences spécifiques pour la prévention des risques	<ul style="list-style-type: none">▪ manutention et port de charge,▪ travaux extérieurs et utilisation des moyens de locomotion▪ réalisation des prestations chez les clients	<ul style="list-style-type: none">▪ incivilités et agressions en relation en face à face▪ station debout prolongée▪ développement des colis	<ul style="list-style-type: none">• travail sur écran• télétravail / travail hybride• incivilités dans les relations à distance avec les clients.

(*) Centres de Relations et d'Expérience Client (CREC) et Directions à Compétences Nationales des Services Financiers, Directions transverses, Directions à compétences nationales et services support au sein des Branches et du Groupe à l'exception des services tertiaires des établissements services courrier colis et des bureaux de poste qui resteront couverts par les préveteurs compétents pour les activités de production de ces établissements

IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité

2. Organiser la filière prévention en 3 « pôles » d'activité

Pour les activités de production services courrier colis :

- Chaque métier (Traitement Courrier - Traitement Colis - Distribution courrier/ Livraison colis / Services à la personne) s'appuie sur un RQVSST (Responsable Qualité de Vie Santé Sécurité au Travail).
- Des préveteurs dédiés interviennent pour chaque type d'établissement (PPDC, PDC – PIC – PFC).
- Une collaboration est mise en place entre les préveteurs des différents métiers pour un traitement plus efficace des situations à risque.
- Des ergonomes interviennent en appui des différentes fonctions au niveau national et territorial.
- Au sein de chaque DEX, le niveau d'expertise s'élève par la mise en place des ROSST (Responsable Opérationnel Santé Sécurité au Travail) de niveau Groupe A dans chaque territoire.

IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité

2. Organiser la filière prévention en 3 « pôles » d'activité

Pour les activités en bureau de poste :

Des préveneurs dédiés interviennent pour chaque type de secteur et de bureau.

- Ils assurent la réalisation de missions de conseil auprès de la ligne managériale dans l'analyse, l'évaluation et la prévention des risques professionnels, des accidents du travail et des maladies professionnelles et contribuent à l'intégration des aspects santé et sécurité au travail dans les projets et les organisations.
- Ils assurent un accompagnement individualisé des agents en situation d'inaptitude et agents RQTH dans l'adaptation des postes de travail.
- Le recours à des compétences externes en ergonomie est organisé au niveau national.
- L'animation fonctionnelle des préveneurs reste assurée par les Responsables Qualité de Vie au Travail.
- Les préveneurs en appui et soutien des DR/Secteurs seront rattachés aux Pôles Supports Opérationnels.
- Leur dimensionnement est établi en fonction du nombre de collaborateurs pour lesquels ils sont amenés à prêter et du maillage territorial (un préveneur pour 1000 collaborateurs au maximum)

IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité

2. Organiser la filière prévention en 3 « pôles » d'activité

Pour les activités tertiaires :

- Les compétences et l'expérience des préveteurs des Services Financiers sont mises au service de tous les sites tertiaires.
- Une offre de service leur sera proposée :
 - L'accompagnement du déploiement de la charte d'aménagement des sites tertiaires de La Poste
 - Le conseil aux personnes travaillant sur écran, sur site ou en télétravail (ergonomie du poste, propositions permettant de limiter les impacts de la station assise)
 - L'animation des groupes de travail dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels,
 - La participation aux analyses d'impact des projets
 - L'animation de temps forts pour désencombrer les espaces de travail et éviter les chutes (1er type d'accident en service tertiaire)
 - L'aide à la rédaction d'un plan de prévention ou protocole de sécurité en cas d'interférences entre l'activité des postiers et les personnels d'entreprises extérieures
- En complément, pour les centres d'appels et de relation clients :
 - L'animation de groupes de travail spécifiques pour la prévention des risques liés aux incivilités
 - La réalisation de mesures d'ambiance sonore et des recommandations de configuration des espaces de travail, en lien avec le service de santé au travail,
 - Le conseil sur les systèmes téléphoniques et informatiques utilisés, en lien avec les Directions des Systèmes d'Information / chefs de projet concernés.

IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité

2. Organiser la filière prévention en 3 « pôles » d'activité

Pour les activités tertiaires (suite) : Les préveteurs sont rattachés aux Responsables Vie au Travail des Centres de Relation et Expérience Client. Les Responsables Vie au travail sont rattachés aux DRH de ces Centres.

- Les objectifs des préveteurs sont définis avec chaque Branche / direction concernée :
 - une convention de service et un comité de synergie national, sous la responsabilité de la Direction Relations Sociales et vie au travail de la DRH des Opérations bancaires
 - une convention de service et des comités locaux pour un suivi de proximité, sous la responsabilité du DRH et du Responsable vie au travail des futures Directions des Opérations déléguées (Direction des relations et de l'expérience client) et les Responsables PSST des DCN et Sièges
- Les préveteurs sont implantés dans les Villages La Poste et dans les Centres de Relations et Expérience Client quand il n'y a pas de Village La Poste.

Chaque préveteur intervient sur une zone géographique définie dans une logique de proximité

L'expérience acquise pendant la crise sanitaire lui permet aussi d'intervenir à distance pour :

- Conseiller les postiers en télétravail ou localisés sur des petits sites pour le réglage de leur poste de travail
- Réaliser des actions de sensibilisation
- Participer au CODIR ou au CHSCT

IV. Les leviers pour développer la prévention primaire et gagner en efficacité

3. Développer la pluridisciplinarité pour déployer plus largement et plus rapidement les solutions trouvées

Dans chaque Branche, la pluridisciplinarité est pilotée par les managers. Organisée par le DRH/RRH, elle réunit les différents acteurs de la prévention : filière prévention, services de santé au travail, ergonomes, assistants sociaux.

- Développer l'efficacité des actions de prévention en renforçant les liens entre les managers, les RH et les spécialistes de la SST
- Mettre en commun des expertises sur des sujets complexes,
- Réduire les délais de traitement des demandes et éviter les actions menées en doublon
- Renforcer la dynamique des acteurs par la programmation collective des actions
- Partager les résultats

➤ Le dispositif est décliné en fonction de l'organisation de chaque branche avec deux niveaux de coordination :

- Une instance de coordination PSST pilotée par le manager territorial / régional, associant DRH, RQVSST, médecin référent régional, assistant social conseiller technique territorial
- Une instance de coordination PSST composée du directeur d'établissement, DRH/RRH, préventeur, médecin du travail

Leur action :

- Partager les projets d'évolution des activités et les démarches nationales à déployer
- Identifier les actions de prévention à mener et les établissements qui serviront de pilote
- Définir les contributions de chacun et le calendrier de réalisation
- Partager les résultats obtenus localement avec les CHSCT et les entités concernées par les mêmes sujets

V. La qualité de vie au travail de la filière prévention

Une étude d'impact est lancée par la BSCC pour la filière prévention du « pôle » activités de production services courrier colis, et les Services Financiers pour les activités tertiaires :

- Partager les changements générés par le projet
- Préciser les risques et avancées en matière de qualité de vie au travail
- Définir les actions à déployer en conséquence

L'étude d'impact est réalisée au niveau national et local

Elle s'appuie sur :

- Des entretiens individuels proposés aux acteurs de la Filière prévention
- Des groupes de travail pluridisciplinaires

Les résultats de l'étude nationale et les actions de prévention sont partagés en CNSST de Branche

Les résultats de l'étude locale et les actions de prévention définies localement en complément des actions nationales seront partagés en CHSCT

VI. Le déploiement

- « Pôle » activités de production services courrier colis :
 - Présentation du projet et de l'étude d'impact nationale en CNSST
 - Étude d'impact locale, consultation des CHSCT et des CT de rattachement des préveneurs
 - Mise en œuvre du projet : T2 2022
- « Pôle » activités en bureau de poste
 - Présentation du projet en CNSST
 - Information des CHSCT de rattachement des préveneurs
 - Mise en œuvre du projet : T2 2022
- « Pôle » tertiaire :
 - Présentation du projet et de l'étude d'impact nationale en CNSST
 - Etude d'impact locale et consultation des CHSCT SF
 - Mise en œuvre du projet : T1 2022
- Tous les CHSCT seront informés des évolutions concernant les activités de la filière prévention